



Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit  
Fondation pour la collaboration confédérale  
Fondazione per la collaborazione confederale  
Fundaziun per la collavuraziun federala

7 septembre 2020

---

Communiqué de presse

## Le Cirque Knie, lauréat 2020 du Prix du fédéralisme

---

**En plus d'un siècle de tournée, le Cirque National Suisse Knie est devenu un symbole de cohésion nationale et d'entente, mais aussi d'innovation et d'esprit entrepreneurial. La Fondation ch a donc décidé de lui décerner le Prix du fédéralisme 2020. Une procédure de sélection s'appliquera à partir de 2021.**

Depuis 1919, le Cirque Knie arpente la Suisse, montant son chapiteau dans toutes les régions du pays pour le plaisir des petits et des grands. Cette entreprise familiale contribue à la cohésion nationale et à l'entente entre les différents groupes linguistiques et par-delà les générations. Aussi la Fondation ch, financée par les cantons, a-t-elle décidé de récompenser cette année la société Knie frères, Cirque National Suisse SA, en lui décernant le Prix du fédéralisme 2020. La remise a lieu mercredi 9 septembre, lors d'un spectacle à Berne, en présence du conseiller d'État Pascal Broulis (VD), président de la Fondation ch, et du président de gouvernement Pierre Alain Schnegg (BE), membre du Conseil de fondation Fch. Le prix est remis à Géraldine Knie, directrice artistique du cirque.

### Un cirque qui unit les différentes régions

« La famille Knie sillonne inlassablement les routes de Suisse, elle est même l'un des éléments indissociables de ce magnifique puzzle, et la Suisse fédérale lui doit beaucoup de son succès », tels sont les propos du conseiller d'État Pascal Broulis. Pierre Alain Schnegg insiste pour sa part sur la contribution de l'entreprise familiale à la cohésion nationale : « Où que nous vivions – au Tessin, à Berne, à Saint-Gall ou à Genève – nous allons toutes et tous à des spectacles du Cirque Knie qui nous émerveillent. Ces spectacles nous rapprochent, tout comme ils rapprochent nos régions, depuis plus de 100 ans. »

### Récompenser l'engagement en faveur du fédéralisme

Depuis 2014, la Fondation ch attribue chaque année le Prix du fédéralisme. Elle entend ainsi récompenser une personne ou une institution qui, par son action ou son œuvre, défend avec conviction le

fédéralisme suisse, la cohésion nationale et l'entente. L'ancien conseiller fédéral Arnold Koller, l'humoriste Emil Steinberger et la professeure de droit public Eva Maria Belser comptent parmi les précédents lauréats.

### **Un nouveau jury et une procédure de sélection repensée**

La procédure de sélection des lauréats a été repensée et s'appliquera dès 2021 : quiconque est intéressé pourra postuler ou proposer un candidat potentiel sous le lien <https://chstiftung.ch/fr/programmes-projets/prix-du-federalisme>. Le prix est ouvert à toute institution, personne ou association qui s'engage en faveur du fédéralisme, encourage son développement de façon novatrice ou contribue à son renforcement. L'engagement peut être politique, culturel ou civil. Doté de 10 000 francs, le prix sera attribué par un jury interdisciplinaire qui comptera parmi ses membres Marco Solari, président du Festival international du film de Locarno et Tania Ogay, professeure au Département de l'éducation et de la formation de l'Université de Fribourg.

### **Contact et informations :**

Pascal Broulis, conseiller d'État VD, président de la Fondation ch, 021 316 20 01

Pierre Alain Schnegg, président de gouvernement BE, membre du Conseil de fondation de la Fondation ch, 031 633 79 00

Philipp Schori, chef du secteur Fondation ch, 031 320 30 00

### **À télécharger à l'adresse**

<https://chstiftung.ch/fr/programmes-projets/prix-du-federalisme>

Allocution du conseiller d'État Pascal Broulis (VD)

Laudatio du président de gouvernement Pierre Alain Schnegg (BE)

### **La Fondation ch – une fondation pour les cantons**

La Fondation ch pour la collaboration confédérale est une organisation intercantonale des 26 cantons. Dédiée à l'idée du fédéralisme, elle promeut la compréhension entre les communautés linguistiques et les cultures, ainsi que la collaboration entre les cantons et avec la Confédération.